

Voici maintenant qu'en une autre brochure de même forme, un petit 16 pages, notre confrère, toujours si renseigné en ces sortes de matières, nous donne ses conseils et ses avis sur *la tenue des enfants de chœur*.

“ Nous approuvons avec plaisir cet opuscule — écrit Mgr l'archevêque à l'auteur en date du 7 octobre. Les règlements qu'il contient sont puisés à des sources authentiques. Messieurs les curés voudront bien voir à ce qu'ils soient fidèlement suivis dans leur église par les enfants de chœur. Les cérémonies religieuses n'en seront que plus belles et plus édifiantes. ”

Il n'y a évidemment rien à ajouter à cette recommandation du chef du diocèse.

Disons seulement, pour être pratique, que le petit livret de 16 pages se vend 5 sous l'unité (\$3.50 le cent). On s'adresse chez l'auteur, M. l'abbé Joseph Saint-Denis, Chambly (Bassin), Canada.

---

### UNION SAINT-JEAN

---

Archevêché de Montréal, le 15 octobre 1917.

M. l'abbé STANISLAS-ALFRED SAUVÉ, ancien professeur, décédé le 1er octobre, à l'Hôpital des Incurables, à Montréal, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *section d'une messe*.

G. DAUTH, p. d.,  
Secrétaire de l'Union Saint-Jean

---

### ASSURANCE DES FABRIQUES

---

Messieurs les assurés sont priés de se rappeler que le second versement de la répartition faite à l'occasion des incendies des églises de Saint-Joseph-de-Lanoraie et de Saint-Antoine-de-Lennoxville de vient dû le 30 octobre prochain. — La fidélité à se conformer à ce règlement simplifie considérablement le travail du bureau de perception et lui permet de remplir à temps ses obligations.

*Communication officielle.*

---

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs, 249, LaGauchetière Est, Montréal.